

Ont-101-93

Commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de l'arrangement conclu à Paris, le 14 août 1894, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État indépendant du Congo, pour la délimitation des territoires du Haut-Oubangui. (N° 50, session extraordinaire 1894. — Urgence déclarée.)

- 118 // Décembre  
MM. *Reporteur*
- 1<sup>er</sup> BUREAU : ERNEST BOULANGERA
  - 2<sup>e</sup> — VELTEN.
  - 3<sup>e</sup> — PAULIAT.
  - 4<sup>e</sup> — JULES GODIN.
  - 5<sup>e</sup> — GRAVIN. *Secrétaire*
  - 6<sup>e</sup> — XAVIER BLANC. *Président*
  - 7<sup>e</sup> — DUPOUY.
  - 8<sup>e</sup> — HAULON.
  - 9<sup>e</sup> — OUVRIER.

18 décembre 1894

Questure.

Com<sup>on</sup> relative à la  
délimitation des territoires du  
Haut-Couanghvi

---

M. M. Ernest Boulanger  
Vetten  
Pauliat  
Jules Godin  
Gravin  
Xavier Blanc  
Dupouy  
Kaulon  
Ouoriet

---

Nommée le 18 Décembre 1894

Séance du 18 Décembre 1894

La séance est ouverte à 3 heures 45 sous la présidence d'âge de M. Blane, Gravin secrétaire le bureau provisoire est maintenu.

M. Barbauger commissaire du 1<sup>er</sup> bureau dit que l'affaire relative à la délimitation des territoires du Haut-Congo qui a été engagée lors de son passage au ministère des colonies, il fait l'exposé de la question, M. Boulanger fait ressortir les avantages du traité qui fait rentrer le Congo dans ses limites internationales et donne au Congo français un accès dans la vallée du Nil. Il estime que le gouvernement a obtenu tout ce qu'il pouvait obtenir.

M. Yelten nommé par le 2<sup>e</sup> bureau déclare que son bureau est favorable au traité.

M. Pouliat dit que le 3<sup>e</sup> bureau est favorable au projet de traité mais il estime que l'on doit faire distribuer des cartes aux membres du Sénat afin de leur permettre de suivre la discussion.

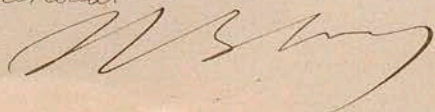
M. Godin nommé par le 4<sup>e</sup> bureau donne divers renseignements sur la question et sur le traité anglo-Congolais son bureau est favorable au traité.

M. Gravin nommé par le 5<sup>e</sup> bureau déclare que le bureau est partisan du projet de traité.

M. Xavier Blane au nom du 6<sup>e</sup> bureau, M. Dupoux au nom du 7<sup>e</sup>, M. Haulon au nom du 8<sup>e</sup> déclarent que leur bureau respectif sont favorables au traité.

M. Ouvrier déclare également que le 9<sup>e</sup> bureau est favorable au traité.

M. le président invite les membres de la commission à nommer son rapporteur. M. Boulanger est nommé à l'unanimité. Le président



Le secrétaire  
